



J'ai reçu un Colis en double d'une entreprise de garantie

Par **Cmimi31**, le **21/11/2017** à **00:13**

Bonjour, rn
Je vous explique l'histoire. J'ai eu il y a environ 2 ans un cadeau d'une certaine valeur (250 € environ) celui-ci rn ne fonctionnant plus et étant toujours sous garantie, je l'ai renvoyé récemment à un service de garantie plutôt réputé apparemment. rn
Petit beug de Colissimo et Chronopost, je n'arrivai rn pas à suivre correctement mon colis, il a été notifié rn livré mais pas au bon endroit. J'appelle tout de même rn le service de garantie qui me dit que mon colis est rn bien arrivé et que je recevrai un nouveau d'ici 8 jours. rn
Je reçois un mail me disant qu'ils ont bien reçu etc. rn
puis quelques heures plus tard un deuxième mail similaire mais avec une autre Référence de colis xx. Bon, je pense rn un beug, je n'en tiens pas compte, quelques jours plus tard enfin je reçois un mail de Chronopost me disant que rn Mon colis est en route je le reçois très vite et suis contente. Mais voilà, 5 jours plus tard que je reçois un nouveau mail de Chronopost et toujours en provenance du même endroit me disant que mon colis est en route.

Par **Lag0**, le **21/11/2017** à **07:06**

Bonjour, rn
Et que voulez-vous savoir (vous ne posez pas de question) ?

Par **Visiteur**, le **21/11/2017** à **07:21**

Bonjour, rn
Si je suppose que vous voulez savoir ce que devez faire... rn
Le conserver, NON, ce

n'est pas honnête et ils vont retracer un jour l'objet.rnLe retourner, OUI, à leurs frais après les avoir prévenus.rnrnSi c'est pour une autre question, merci de la poser

Par **Cmimi31**, le **21/11/2017 à 07:27**

Mon message n'a pas été pris en compte en totalité de ce que je peux constater, donc suite à tout ça je vais recevoir un colis en double, suis-je dans l'obligation de le rendre ? rnJe suis de nature honnête et souhaitai mettre au courant l'entreprise directement, et d'un autre côté j'avoue que si je pouvais le revendre ça me ferait de l'argent pour un projet que j'ai.. j'aimerais savoir quels sont mes droits à ce sujet voilà tout

Par **Cmimi31**, le **21/11/2017 à 07:28**

Merci pour votre réponse :) rnEffectivement je pense que c'est tout de même le mieux à faire dans ces cas là .

Par **Lag0**, le **21/11/2017 à 08:23**

[citation]Le conserver, NON, ce n'est pas honnête et ils vont retracer un jour l'objet.rnLe retourner, OUI, à leurs frais après les avoir prévenus. [/citation]rnA vrai dire, vous n'avez aucune obligation de retourner le colis. Votre seule obligation est de le tenir disponible pour que le vendeur le fasse enlever...

Par **morobar**, le **21/11/2017 à 09:14**

Bonjour,rnVous pouvez aussi le refuser à la livraison pour cause "double emploi" ou "déjà reçu".